



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



43^e CONSEIL DIRECTEUR

53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001

RÉSOLUTION

CD43.R6

DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

LE 43^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le document CD43/9 sur le développement et la consolidation de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé;

Reconnaissant que les systèmes de santé doivent accorder une plus haute priorité aux politiques des ressources humaines ainsi qu'au développement et à la consolidation de la gestion des ressources humaines dans le cadre des réformes sectorielles actuelles; et

Prenant en compte que l'Organisation panaméricaine de la Santé est en train de promouvoir l'initiative connue sous le nom de l'Observatoire des ressources humaines dans le cadre de la réforme du secteur de la santé au sein d'un groupe important de pays dans le but d'augmenter la disponibilité et d'améliorer la qualité de l'information et les connaissances à l'appui de la prise de décisions dans le domaine du développement des ressources humaines;

DÉCIDE

1. De prier instamment les États membres :
 - a) d'accorder une plus haute priorité aux politiques de développement des ressources humaines dans le cadre de leur réforme sectorielle en général et à la gestion des ressources humaines dans les services de santé en particulier, mobilisant les mécanismes pour sensibiliser et engager les dirigeants sectoriels et autres intervenants concernés aux fins d'atteindre ce but et d'intégrer la gestion du personnel à la gestion générale des services de santé;

- b) de participer activement à l'Initiative de l'Observatoire des ressources humaines en facilitant la création de groupes intersectoriels et interinstitutionnels dans chaque pays, dans le but d'analyser la situation, produire des données de base, et élaborer des propositions sur les politiques, la réglementation et la gestion des ressources humaines.
 - c) d'encourager activement la participation des infirmières, médecins et autres professionnels de la santé, au développement des politiques et programmes de ressources humaines du pays, compte tenu de l'expertise et de l'expérience précieuses que peuvent contribuer ces agents aux processus nationaux de réforme du secteur de la santé.
2. De prier le Directeur :
- a) d'aviver l'intérêt et la volonté des autorités politiques du secteur pour qu'ils accordent une plus haute priorité aux politiques ayant trait aux ressources humaines et, particulièrement, au développement et la consolidation de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé;
 - b. d'impulser l'Initiative de l'Observatoire des ressources humaines, d'encourager la participation de tous les États membres, de continuer la formulation de méthodologies et d'instruments pour la gestion des ressources humaines et de promouvoir activement la formation des dirigeants de la santé publique et du personnel responsable de cette fonction afin de renforcer la capacité institutionnelle dans ce domaine;
 - c. d'encourager l'utilisation d'un groupe polyvalent de professionnels de la santé pour promouvoir les buts globaux de la santé publique et incorporer ces professionnels de la santé au développement de la politique et des programmes de la région qui concernent la gestion des ressources humaines dans le cadre du processus de réforme du secteur de la santé

(Sixième séance, le 26 septembre 2001)